

Matières acceptées dans votre bac brun

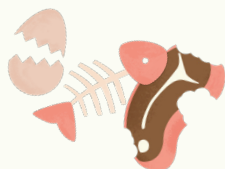
Résidus alimentaires



Céréales, grains, pains, pâtes, farine et sucre



Fruits ou légumes cuisinés ou non



Viandes, os, poissons, fruits de mer et coquilles d'œufs



Marcs de café et filtres, sachets de thé



Produits laitiers, gâteaux, sucreries, noix, écales



Nourriture pour animaux domestiques

Résidus verts (résidus de jardin)



Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées, fleurs, petites branches, plantes d'intérieur et restants d'emportage

Autres matières organiques

- ✓ Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbée par les autres résidus
- ✓ Matières grasses (huile végétale, mayonnaise, sauce à salade, etc.)
- ✓ Bâtons ou cure-dents en bois, cheveux, poils, plumes
- ✓ Fibres sanitaires : serviettes de table, papiers essuie-tout*, papiers mouchoirs
- ✓ Papiers et cartons souillés d'aliments : assiettes de carton, boîtes de pizza, sachets en papier et autres, sans broche de métal, sans plastique, non cirés
- ✓ Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur
- ✓ Cendres froides (refroidies au moins 72 heures)
- ✓ Déjections et litières d'animaux

*Papiers essuie-tout et autres fibres sanitaires n'ayant pas été en contact avec des produits chimiques (produits de nettoyage, huile à moteur, peinture, etc.)

**VERRE : À ÉVITER ABSOLUMENT. Bien qu'il semble évident que le verre ne va pas dans le bac brun, le verre s'avère être le contaminant le plus problématique dans les centres de compostage puisqu'il est impossible d'en retirer les petits fragments du compost mature.

Matières refusées dans votre bac brun

Matières indésirables refusées

- ⊘ Sacs de plastique (réguliers, biodégradables, compostables ou oxodégradables)
- ⊘ Couches, serviettes sanitaires et tampons
- ⊘ Roche, gravier
- ⊘ Vaisselle compostable
- ⊘ Animaux morts ou parties d'animaux morts (ex: têtes et pattes de chevreuil)
- ⊘ Bouchons de liège

Résidus non compostables ou contaminés

- ⊘ Conteneurs et emballages de carton ciré ou de matériaux composites (multicouches avec carton, aluminium et plastique à l'intérieur, ex: Tetra Pak®)
- ⊘ Matières recyclables : plastiques, verre**, métaux, textiles, fibres (sauf papier et carton pour emballer les résidus alimentaires)
- ⊘ Soie dentaire, cure-oreilles, tampons démaquillants, lingettes humides
- ⊘ Tout objet électronique, même très petit
- ⊘ Chandelles
- ⊘ Résidus domestiques dangereux : huiles, peintures, pesticides, essence, piles, bois traité, peint ou teint
- ⊘ Sacs d'aspirateur et leurs contenus
- ⊘ Médicaments et déchets biomédicaux
- ⊘ Résidus de construction, rénovation et démolition
- ⊘ Fibres sanitaires (papier essuie-tout, etc.) ayant été en contact avec des produits chimiques (produits de nettoyage, huile à moteur, peinture, etc.)
- ⊘ Feuilles de sèche-linge



Du bac à la terre
Collecte des matières organiques

LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES et REFUSÉES BAC BRUN versus COMPOSTEUR DOMESTIQUE

*Vous avez un composteur domestique?
Ne changez pas vos bonnes habitudes, le bac brun est un excellent complément pour vous!*



**Matières acceptées dans le bac brun
mais refusées dans le composteur
domestiques**

Résidus alimentaires

- ✓ Résidus d'origine animale comme les produits laitiers et la viande
- ✓ Poissons, fruits de mer, coquilles d'oeufs et os
- ✓ Matières grasses (huiles végétales, mayonnaises, sauces à salade)
- ✓ Gâteaux, sucreries
- ✓ Nourriture pour animaux domestiques (ex : croquettes)

Attention!

Certaines matières sont incompatibles tant avec le composteur domestique qu'avec le bac brun***

**Matières refusées dans le bac brun
et le composteur domestique :**

- ⊘ Plantes ou feuillages malades
- ⊘ Mauvaises herbes montées en graine
- ⊘ Branches d'arbres
- ⊘ Souches et racines d'arbres
- ⊘ Sacs d'aspirateur et leurs contenus
- ⊘ Charpie ou feuilles de sèche-linge
- ⊘ Briquettes de BBQ
- ⊘ Cire et gomme à mâcher
- ⊘ Mégots et cendres de cigarette
- ⊘ Animaux morts ou parties d'animaux morts
- ⊘ Matériaux contaminés avec des pesticides ou produits dangereux (ex. : bois traité)

***Pour tous produits dangereux ou contaminés, déposez-les dans le Réseau des écocentres de la MRC.

Pour plus d'information sur les collectes offertes, contactez votre municipalité.

